

**MAIRIE DE DOGNEVILLE**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 SEPTEMBRE 2020**

**A HUIS CLOS**  
(Pour raison sanitaire)

**ORDRE DU JOUR**

- \* Démission-Remplacement d'un conseiller municipal
- \*Départ en retraite agent
- \*Nomination des jurés d'assises
- \*RIFSEEP
- \*Droit de préemption
- \*Lotissement « Les Prés »
- \*Don au CCAS
- \*Vente de terrains
- \*Adhésion à l'Association des Maires Ruraux
- \*Décision Modificative
- \*Commission des Impôts
- \*Vente tracteur communal
- \*Adhésion centrale d'achat CAE
- \*PLU – Mise en compatibilité

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- \*Information budgétaires
- \*Liste des membres dans diverses commissions CAE
- \*Agence Technique Départementale
- \*Demande d'aide au mérite
- \*Contrat Orange
- \*Périscolaire
- \*Convention AERO CLUB
- \*Remerciements VOSGES PLANEURS
- \*Parc naturel confluence Canal/Moselle
- \*Travaux à venir
- \*Lecture acte de vente
- \*Lecture de DPU

**Présents : Tous les Conseillers en exercice, sauf :**

**Absents excusés :**

Mme Fabienne FERRY qui donne pouvoir à Mme Estelle ARROUET  
Mme Laurence FORTERRE qui donne pouvoir à Mme Mireille CLAUDE PITET Mireille  
M. Antoine ROTH qui donne pouvoir à Mme Martine WEIGEL

M. Antoine ROTH est arrivé à 19h  
Mme Laurence FORTERRE est arrivée à 19h34

**Secrétaire de Séance : Mme Laurence THIRIET**

- **0- SEANCE A HUIS CLOS**

Madame le Maire informe l'Assemblée Délibérante que pour des raisons sanitaires et les règles de distanciation sociale, le conseil municipal se tiendra à huis clos et cela jusqu'à nouvel ordre. Seul le correspondant presse peut assister aux séances.

**Vote par : 15 voix pour**

**Suite au décès de M. Christian PONCELET une minute de silence est respectée. Madame le Maire rappelle qu'il était présent lors de la pose de la première pierre de la Mairie le 14 septembre 1991 à 18h30.**

- **1- DEMISSION-REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Madame le Maire informe à l'Assemblée Délibérante que M. André COLIN a démissionné de son poste de conseiller municipal à compter de 3 septembre 2020 est remplacé par M. Antoine ROTH.

- **2- DEPART EN RETRAITE - AGENT**

Madame le Maire informe à l'Assemblée Délibérante que Monsieur Marc JACQUOT sera officiellement en retraite à partir du 1er octobre 2020. Un cadeau a été prévu pour un montant de 699 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,  
Accepte la proposition faite ci-dessus.

**Vote par : 15 voix POUR**

- **3- NOMINATION DES JURES D'ASSISES 2021- TIRAGE AU SORT**

A la demande des services de la Préfecture, le Conseil Municipal procède au tirage au sort de trois jurés d'assises sur la commune.

Ont été tirés au sort et nommés :

-Mme CLAUDEL Lucile – 340, rue de Brunove – 88000 DOGNEVILLE

-Mme FLEIG Brigitte – 105, place du Moulin – 88000 DOGNEVILLE

-M. DONDIN Jean – 100, rue de Brunove – 88000 DOGNEVILLE

Le Conseil Municipal **Approuve** le tirage.

**Vote par : 15 voix pour**

- **4- RIFSEEP**

Madame le Maire laisse la parole à M. METZ Frédéric afin de donner des informations sur la mise en place du RIFSEEP, il informe que le Centre de Gestion 88 va assister la commune.

- **5- DROIT DE PREEMPTION**

Madame le Maire informe l'Assemblée Délibérante du courrier des services de la préfecture afin de compléter la délibération en date du 25 mai 2020, lui accordant des délégations. L'article n°13 étant incomplet, il sera modifié afin de donner une 2<sup>ème</sup> délégation, Madame le Maire propose la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, accepte la proposition de nommer la CAE comme 2<sup>ème</sup> organisme pour le droit de préemption.

**Vote par : 13 voix POUR 2 Abstentions**

- **6- LOTISSEMENT « LES PRES »**

Madame le Maire informe l'Assemblée Délibérante que le projet de lotissement « Les Prés » pour la création de 5 parcelles suit son cours. Afin de créer un budget spécifique à ce lotissement, il est important de fixer le prix de vente au m<sup>2</sup>. Elle propose un montant de 65 € TTC m<sup>2</sup>, ce tarif couvrira les frais de viabilisation.

Après avoir répondu à quelques questions posées par les membres présents,

Le conseil municipal,

Accepte de fixer à 65 € ttc le prix du m<sup>2</sup>.

**Vote par : 15 voix pour**

- **7- DON AU CCAS**

Madame le Maire informe l'Assemblée Délibérante que lors de l'installation des gens du voyage courant août un don de 100 € a été versé pour le Centre Communal d'Action Sociale.

Le conseil municipal accepte.

Vote par : 15 pour

- **8- VENTE ET ACHAT DE TERRAINS**

L'Assemblée Délibérante accepte la vente des terrains suivants à :

- SCI MERCURE au prix de 2 € le m<sup>2</sup>

**Vote par : 15 voix pour**

- Mme Annie LAURENT – M. Jean-Christophe WAGNER – M. Bernard DOUTRES, au prix de 8 € le m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre, ainsi que les frais notariaux sont à la charge des acquéreurs.  
M. DOUTRES Bernard concerné par cette affaire ne prend pas part au vote.

**Vote par : 14 voix pour**

L'Assemblée Délibérante accepte de faire une proposition achat de terrain et maison suivants :

- La Maison PARISOT située au 106 – Grande Rue présente des dangers. Nous avons été amenés conformément aux articles du code de la construction et de l'habitation à ouvrir une procédure amiable préalable à la prise d'un arrêté de péril ordinaire.  
Lors de l'entretien avec les propriétaires, ceux-ci ont précisé qu'ils étaient ouverts à une vente.  
Nous proposons d'acquérir ce bien au prix de 80 000 €. Nous prenons contact avec les propriétaires.

**Vote par : 15 voix pour**

- **9- ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX**

Madame le Maire propose à l'Assemblée Délibérante d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux des Vosges. Cette dernière a pour but d'aider les communes rurales.  
La cotisation d'adhésion pour l'année 2020 s'élève à 105 euros.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,  
Accepte l'adhésion au prix précité.

**Vote par : 15 voix POUR**

- **10- DECISION MODIFICATIVE – Budget Principal**

Le Conseil Municipal autorise la modification du Budget Principal en fonctionnement dépenses afin de régulariser le compte 6262 (frais de télécommunication) qui lors de la préparation du budget le montant n'a pas été enregistré. Il sera alimenté de la façon suivante :

Compte 022- Dépenses imprévues : - 7 500 €

Compte 6262- Frais de télécommunication : + 7 500 €

**Vote par : 15 voix POUR**

- **11- COMMISSION DES IMPÔTS (CCID)**

Madame le Maire informe que la liste de la Commission Communale des Impôts Directs est composée de 24 membres. Les services des Impôts décisionnaires retiendront 6 personnes (Titulaires et Suppléants compris).

Les membres du conseil acceptent.

**Vote par : 15 voix Pour**

- **12- VENTE TRACTEUR COMMUNAL**

Madame le Maire informe l'Assemblée Délibérante de la vente d'un tracteur pour un montant de 5 000 €. Cette vente doit faire l'objet d'une délibération afin de sortir de l'inventaire des biens communaux.

Après débat, le Conseil Municipal accepte.

**Vote par : 15 voix pour**

- **13- ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT - CAE**

Madame le Maire informe l'Assemblée Délibérante que la Communauté d'Agglomération d'Epinal dispose d'une centrale d'achat. Afin d'en bénéficier, la commune doit prendre une délibération.

Le Conseil Municipal accepte.

**Vote par : 15 voix pour**

- **14- PLU – MISE EN COMPATIBILITE**

Madame le Maire informe l'Assemblée Délibérante que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit être révisé et mis en compatibilité avec le SCOT. Suite à notre adhésion à la centrale d'achat, la recherche d'un cabinet d'étude sera faite par la CAE, afin de rédiger un appel d'offres.

- **- INFORMATIONS DIVERSES**

- **Informations budgétaires**

Madame le Maire informe avoir signé un document donnant au Trésorier de Capavenir l'autorisation d'engager les poursuites pour le recouvrement des titres et articles pour tous les budgets de la commune.

- **Liste des membres dans diverses commissions CAE**

\*Cohésion sociale et petite enfance : Mme Mireille CLAUDE PITET

\*Développement Durable et Transition Ecologique Energétique : Mme Laurence THIRIET

\*Commission Habitat, Urbanisme et Planification de l'Espace : M. Bernard DOUTRES

\*GEMAPI et Cours d'Eau : M. Bernard DOUTRES

- **Agence Technique Départementale**

Madame le Maire informe que pour les travaux du CD12, il a été demandé à l'ATD de revoir leur convention. Cela a permis une économie de 6 357 € pour la commune.

- **Demande d'aide au mérite**

La commune n'a pas souhaité donner suite à une demande d'aide aux mérites (BAC).

- **Contrat Orange**

Madame le Maire donne la parole à M. LE NEURES Christophe qui fait un point sur la téléphonie de la mairie. Le système devant être modernisé, des travaux ont été effectués afin de mettre l'installation en conformité.

- **Périscolaire**

Madame le Maire informe qu'un contrat de travail de 3 mois renouvelable a été signé afin de pallier au manque d'effectif au périscolaire. Mme FALIGUERHO Anna, apporte des renseignements complémentaires sur la gestion de la cantine garderie.

- **Convention de l'AERO CLUB**

Madame le Maire informe de la révision de la convention liant la commune à l'AERO CLUB. Celle-ci fera l'objet d'une refonte approfondie.

- **Remerciements de VOSGES PLANEURS**

Madame le Maire informe qu'une aide avait été accordé à Vosges Planeurs. Monsieur le Président remercie la commune pour la bouffée d'oxygène accordée à leur association.

- **Parc naturel confluence Canal/Moselle**

Le comité de pilotage pour l'étude de faisabilité concernant l'aménagement de la confluence entre Canal et Moselle en parc naturel poursuit son travail.

Le bureau d'études VERDI-GRAND EST a été retenu pour un inventaire « Biodiversité » d'une durée d'un an.

- **Travaux à venir**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur DOUTRES Bernard qui donne quelques informations sur :

- le futur lotissement « Les Prés » verra sa viabilisation prochainement (octobre-novembre).
- Le projet de passage en Led pour tout l'éclairage public est en cours. Les premiers contacts ont été pris pour l'enfouissement des réseaux route de Dignonville avec réaménagement de la voirie.

- **Lecture de Droit de Préemption Urbain (DPU)**

Madame le Maire donne lecture de 4 « DPU ».

Madame le Maire remercie l'Assemblée délibérante.

**La séance est levée à 20h20**

---

**Vu par Nous, Mireille CLAUDE PITET, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 28 septembre 2020 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884.**

**A DOGNEVILLE, le 28 septembre 2020,**

**Le Maire,**

**Mireille CLAUDE PITET**